

N° 26 07 20

Rapporteur : Tony LEPRÊTRE

FONCIER

Division parcelles AD 700 et AD 702

Rue Maréchal de Lattre de Tassigny et Sentier rural 15 Courte Côte

Vente entre la Ville d'Harfleur et Monsieur LE TALLEC Anthony

. Signature – Autorisation

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 28

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 1

Dominique BELLENGER à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants relatifs à la gestion des biens communaux ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'avis du Pôle évaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 30 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que la commune est propriétaire de deux parcelles cadastrées section AD 700 et AD 702 sises respectivement Rue Maréchal de Lattre de Tassigny et Sentier rural 15 Courte Côte ;

CONSIDÉRANT le projet présenté par Monsieur Anthony LE TALLEC consistant en la construction d'équipements sportif de padel, contribuant au développement de l'offre sportive et à l'attractivité du territoire communal ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de favoriser ce type d'équipement ;

CONSIDÉRANT les négociations engagées avec l'acquéreur, ayant conduit à un accord sur un prix de cession de 327 825 €, soit 25 €/m², conforme à l'évaluation domaniale ;

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal,

- **autorise la vente de deux terrains issus des divisions des parcelles cadastrées AD 700 (Rue Maréchal de Lattre de Tassigny) et AD 702 (Sentier rural 15 Courte Côte) pour une superficie totale 13 113 m², au profit de Monsieur Anthony LE TALLEC demeurant 27 Quai Southampton 76600 Le Havre, ou à toute personne physique ou morale qu'il lui plaira, au prix convenu et négocié de 327 825 € H.T. (trois cent vingt-sept mille huit cent vingt-cinq euros). Les frais afférents à cette vente (notaire, géomètre, etc.) seront à la charge de l'acquéreur.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant, ou tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession.**

Inscription budgétaire :
Compte : 775 – Fonction : 020

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.